

PERMIS BE

Vous devez nous fournir les justificatifs suivants **au plus tard 3 semaines avant votre formation,**

- Sous format **PDF UNIQUEMENT,**
- **DOCUMENT LISIBLE pour CHAQUE justificatif,**
- **Au maximum 2 pages sur chaque PDF :**

1. Votre permis de conduire RECTO / VERSO ;
2. Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité RECTO / VERSO ;
3. 1 enveloppe au format A5 (16 x 23) timbrée à 1.00 € (ou 2 timbres au tarif normal), libellée à votre nom, prénom et adresse ;
4. La fiche élève complétée (en pièce jointe) ;
5. Le mandat signé (en pièce jointe) ;

6. Le **scan** de vos photos **dématérialisées** (photos numériques, « e-photos ») :

PHOTOS CONFORMES POUR TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS

10/09/2016 00:05:48
Planchette de 4 photographes d'identité conformes à la norme ISO 19794-5 pour l'obtention de documents officiels et à un identifiant unique pour le service de pré-demande en ligne

easy e photo
NOTICE D'UTILISATION :

1. Rendez-vous sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> ou flashez ce QR Code
2. Inscrivez vous et Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne. Dans le formulaire, reportez le numéro unique inscrit ci-dessous.
3. 2MBT0028DEMONSTRATION
4. Attendez le traitement favorable de votre dossier qui vous sera confirmé par courriel.
5. A réception de l'avis favorable, suivez les instructions pour récupérer votre permis de conduire.

Thierry Seguin Photographie 15 rue Paul Brossard 78220 VIROFLAY sur RdV 0130244372

7. Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** ;

Pour plus d'informations sur la conformité du document, consulter le lien suivant :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/Pieces-du-dossier/Quels-justificatifs-de-domicile-sont-acceptes>

a) **Vous possédez un justificatif de domicile à votre nom** : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.

b) **Vous habitez chez un particulier (parent, ami...) :**

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge
- Lettre de l'hébergeant signée, certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois, à son nom** : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.



EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS, NOUS NE POURRONS PAS CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION.



**Pour la formation CODE DE LA ROUTE,
merci d'apporter : 1 cahier & 1 stylo**